



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

# **JOURNEE REGIONALE**

## **« SUIVI DU SCHÉMA RÉGIONAL**

### **DES MANDATAIRES JUDICIAIRES À LA PROTECTION DES MAJEURS**

### **ET DES DÉLÉGUÉS AUX PRESTATIONS FAMILIALES »**

**26 NOVEMBRE 2024**

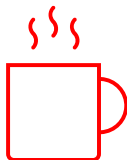
# Déroulé de la journée

**9h30** : Propos introductifs

**9h40** : Actualités,  
travaux nationaux en cours  
et perspectives

**10h20** : Point d'étape  
sur la mise en œuvre  
du schéma régional

**11h10** : Pause



**11h30** : Regards croisés sur la  
protection des personnes  
vulnérables : quel « aller vers »  
et lutte contre le non-recours  
pour les personnes protégées,  
dans les organismes de  
sécurité sociale

**12h30** : Déjeuner



**13h45** : Pair-aidance : de quoi  
parle-t-on ? Comment mobiliser  
le vécu des personnes protégées  
au profit du champ de la protection  
juridique des majeurs ?

**15h15** : « Situations complexes » :  
Echanges et présentation de  
l'expérience de la Main des 5

**15h50** : Evaluation et conclusion de  
la journée



**16h00** : Fin des travaux

# ❖ Propos introductifs

**Vincent SEVAER, Directeur régional adjoint,  
Responsable du Pôle Cohésion Sociale, DREETS Bretagne**

# ❖ Actualités, travaux nationaux en cours et perspectives

**Pauline DOMINGO, Sous-Directrice de l'enfance et de la famille,  
Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)**

# ❖ Actualités, travaux nationaux en cours et perspectives

Pauline DOMINGO, Sous-Directrice de l'enfance et de la famille,  
Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

## Echanges avec la salle

# 1. Point d'étape sur la mise en œuvre du schéma régional

**Aurélie LAMBILLOTTE , Responsable du service Hébergement, logement, inclusion sociale et protection des personnes, DREETS**

**et Carine LIDOVE, Responsable de la politique de protection des personnes vulnérables au Service hébergement, logement, inclusion sociale et protection des personnes, DREETS**

# Chiffres clés en Bretagne

- Plus de 31 000 mesures de protection juridique exercés par des professionnels :
    - 12 services
    - 82 mandataires individuels
    - 40 préposés d'établissements
  - Presque autant de mesures exercées par les familles ou les proches, qui bénéficient de l'appui de 7 services d'information et de soutien aux tuteurs familiaux
- ⇒ **En Bretagne, l'Etat a consacré en 2024 un budget de 53 M€ pour financer la politique de protection des majeurs**
- 5 services délégués aux prestations familiales (financés par les CAF et MSA)
    - => gèrent plus de 700 mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial (mesures de protection de l'enfance)

# Objectifs du schéma 2021-2026

- Le schéma régional des MJPM et des DPF est arrêté par le Préfet de région pour une période maximale de 5 ans
- Pourquoi ce schéma ?
  - Un objectif opposable : **réguler l'offre**
  - Des **objectifs stratégiques** :
    - Définir des actions prioritaires au regard des besoins territoriaux
    - Renforcer le partenariat et la coordination entre les acteurs
  - Un outil de **concertation, d'aide à la décision et de planification**



# 4 orientations et 11 fiches projet à mettre en œuvre d'ici 2026

## Piloter et observer le schéma

Fiche projet 11 : gouvernance

## Assurer la cohérence de l'offre

Fiche projet 1 : habilitations et autorisations

Fiche projet 2 : visibilité et lisibilité de l'offre

## Sécuriser les pratiques

Fiche projet 8 : continuité de l'activité

Fiche projet 9 : contrôle et évaluation

Fiche projet 10 : innovation

## Consolider et développer le partenariat

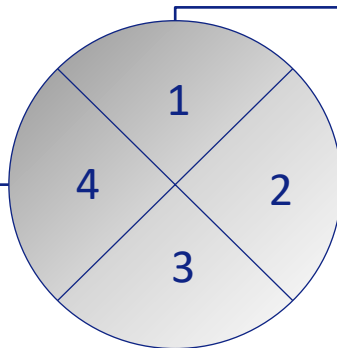
Fiche projet 3 : partenariat gendarmerie – police - élus

Fiche projet 4 : partenariats institutionnels

Fiche projet 5 : partenariat avec la psychiatrie

Fiche projet 6 : partenariat avec les opérateurs du numérique

Fiche projet 7 : pair-aidance



# Orientation 1 : assurer la cohérence de l'offre

Objectifs poursuivis : Harmonisation - diversification - lisibilité offre

- **Action finalisée :**
  - Site internet national « protéger un proche »
- **Action en cours :**
  - Fixation des seuils d'activité
- **En 2025 :**
  - Cartographie des préposés
  - Déploiement d'e-MJPM



## Orientation 2 : consolider et développer le partenariat

### Objectif poursuivi : Interconnaissance des acteurs

- **Actions en cours :**
  - Construction d'un partenariat avec la CAF, la MSA et la CPAM par la DDETS 29
  - Exploration de la pair-aidance dans le champ de la protection juridique
  - Construction d'un partenariat avec la gendarmerie et la police par la DDETS 22

## Orientation 3 : sécuriser les pratiques

**Objectifs poursuivis : Continuité d'activité – sécurisation des pratiques – dynamisme du secteur**

- **Actions en cours :**

- Expérimentation en 2024 par la DDETS des Côtes-d'Armor du déploiement d'un questionnaire d'autoévaluation à destination des professionnels

=> Intervention de Christylla ETIENNE JACQUET – Responsable de la Mission Régionale et interdépartementale d'inspection, de contrôle et d'évaluation (MRIICE)

# Auto-évaluation des MJPM en Côtes-d'Armor (1/3)

Initiée par le Ministère, cette démarche a comme objectif d'analyser les éventuels risques tenant à l'activité des professionnels mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

Ceci pour améliorer les pratiques, contribuer à la professionnalisation des acteurs et à la priorisation des domaines de contrôle.

La DDETS 22 s'est portée volontaire pour expérimenter cette démarche.

Un questionnaire en ligne a été envoyé en juin 2024 auquel ont répondu :

- les 3 services mandataires
  - 12 mandataires individuels sur 17
  - 1 préposé d'établissement sur 5
-

## Auto-évaluation des MJPM en Côtes-d'Armor (2/3)

En cours d'analyse, les résultats anonymisés donneront lieu à une publication.

D'ores et déjà, les premiers enseignements sont les suivants :

- mandataires avec le CNC qui se forment en continu et sont en réseau,
- niveau d'activité estimé satisfaisant,
- locaux facilement accessibles, ceux des MI rarement sécurisés,
- extraits de jugement non transmis systématiquement par tous les tribunaux,
- délai moyen d'ouverture d'1 à 5 semaines,



## Auto-évaluation des MJPM en Côtes-d'Armor (3/3)

- procédures et outils instaurés, même si tous les mandataires individuels n'utilisent pas le DIPM et le document de remise d'argent de vie,
  - continuité de l'activité des MI non garantie compte tenu de mesures « intuitu personae »,
  - procédure d'enregistrement et de suivi des signalements à construire pour les MI,
  - difficulté à rendre effectif l'accès aux droits sociaux et aux soins des MP, à trouver des places en établissement médico-social.
-

## Orientation 4 : piloter et observer

**Objectifs poursuivis : Animation – concertation – suivi – régulation – adaptation**

- **Actions en cours :**
  - Animation du schéma
- **En 2025 :**
  - Groupe de travail sur les situations complexes
  - Bilan du schéma actuel et travaux à mener concernant le prochain schéma
  - Observatoire régional



# Observatoire régional

## Outil GéoPLATOSS



Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités



Indicateurs : cartes, données et graphiques

CHOISIR DES INDICATEURS

MESURES > Ouvertures de mesures (5)

Ouvertures de mesures (2023...2020)

✓ Ouvertures de mesures par type (2023...2020)

Ouvertures de curatelles/tutelles par mode de gestion  
(2023...2020)

Ratio ouvertures/requêtes (2023...2020)

✓ Ouvertures d'habitations familiales (2023...2020)

☐ classer par type

Mes indicateurs

Premier plan (symboles)

👁 Ouvertures de mesures par type

👁 Ouvertures d'habitations familiales

CHANGER LE DÉCOUPAGE GÉOGRAPHIQUE

Étendue Bretagne

Niveau Département

Rechercher un territoire

ALLER PLUS LOIN

▼ Partager, imprimer, exporter

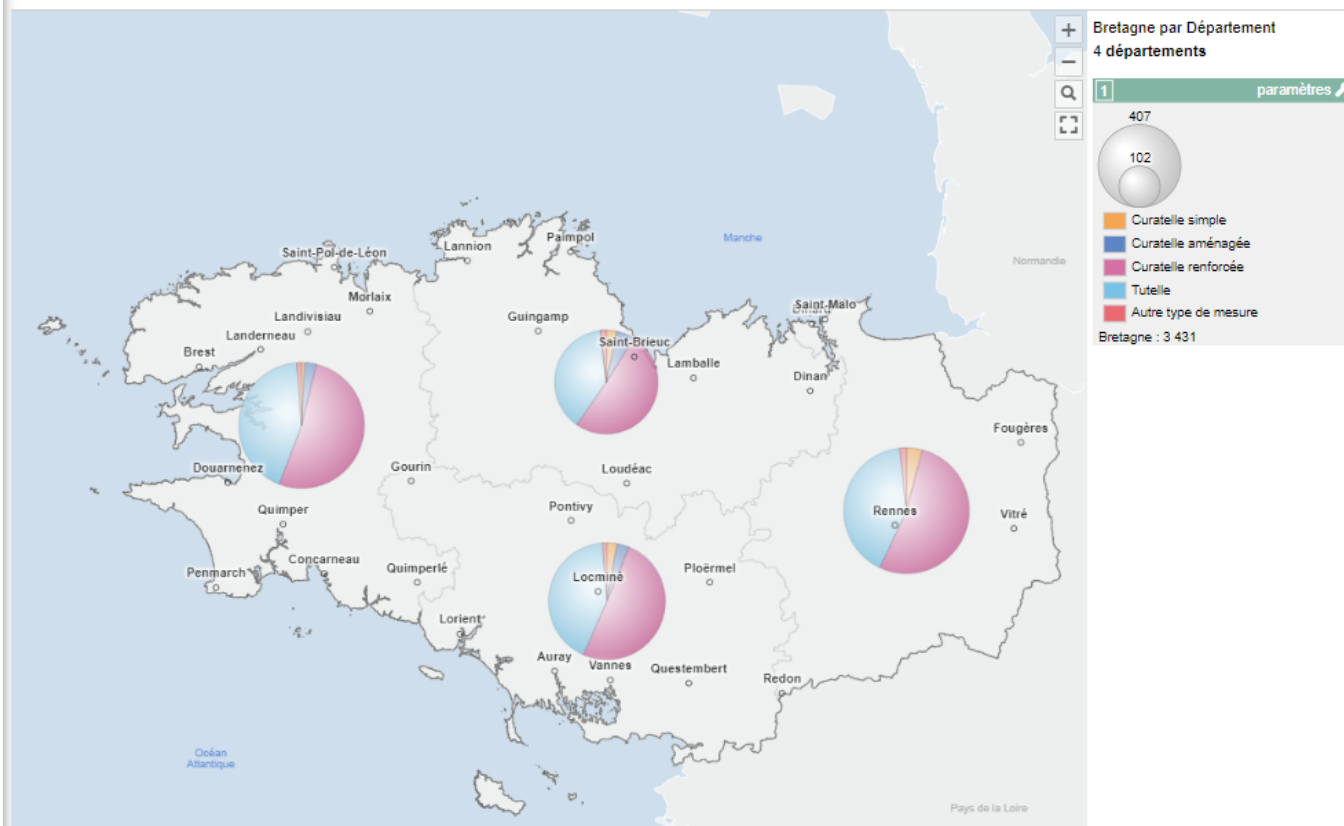
▼ Editer des rapports

▼ Charger des données externes

CARTE + TABLEAU SYNTHÈSE

1 Répartition des ouvertures de mesures de protection des majeurs par type 2023 ▼

ACTIONS

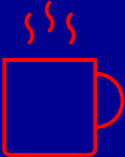


# ❖ Point d'étape sur la mise en œuvre du schéma régional

Aurélie LAMBILLOTTE et Carine LIDOVE, Service hébergement, logement,  
inclusion sociale et protection des personnes, DREETS

## Echanges avec la salle

---

PAUSE 

# ❖ Regards croisés sur la protection des personnes vulnérables : quel « aller vers » et lutte contre le non-recours pour les personnes protégées dans les organismes de sécurité sociale

- Marie-Claire PENNEC, DDETS du Finistère et Christelle BLAISE, Chargée de législation, Service appui métiers, CAF du Finistère
- Maryse JAMES, Responsable du Service Partenariat, Accès aux droits et aux soins, CPAM d'Ille-et-Vilaine, pour les CPAM de Bretagne
- Echanges avec la salle

# Partenariat Caf / Mandataires judiciaires dans le Finistère

caf.fr

**Christelle BLAISE, Chargée de législation,  
Service appui métiers, CAF du Finistère**

# La politique d'accès aux droits de la branche famille

## 3 axes

- La détection de bénéficiaires potentiels
- Le maintien dans les droits
- L'accompagnement

# Une offre dématérialisée nationale

Un accès T9  
Cdap

(Consultation des  
données allocataires  
par les partenaires)

Un service  
« Offre tuteur »  
(à venir pour les  
tuteurs moraux)



# Un objectif : éviter les ruptures de droits

Une prolongation  
temporaire des  
mesures  
lorsqu'elles sont  
renouvelées

Une  
expérimentation  
des rendez-vous  
dédiés

# Les rendez-vous dédiés

Une expérimentation menée avec l'UDAF sur Quimper de septembre 2023 à mars 2024

1 rendez-vous  
par mois

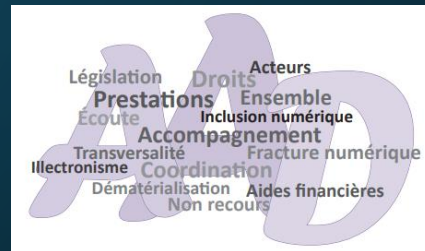
Des demandes centralisées  
auprès d'un mandataire  
judiciaire

Un bilan positif  
58% de réponses immédiates et  
42% de réponses différées

Un élargissement de cette expérimentation :

- ✓ sur les sites de Brest et Morlaix pour l'UDAF
- ✓ à l'ATP, sous la forme d'un rendez-vous par mois sur Brest (Demandes centralisées auprès du service appui et renfort de l'ATP).

# Les actions d'accès aux droits mises en œuvre par la Caf du Finistère

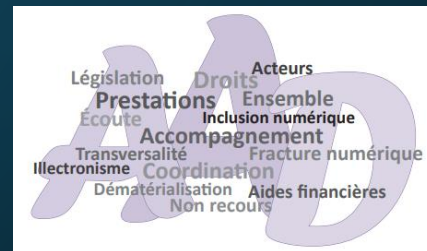


La Caf du Finistère met en œuvre des actions diverses visant à améliorer l'accès aux droits.

Certaines de ces actions ont pour but d'accompagner nos partenaires dans leurs missions.

Les mandataires judiciaires sont invités à y participer.

# Les actions d'accès aux droits mises en œuvre par la Caf du Finistère : quelques exemples



Les actions d'accès aux droits peuvent prendre différentes formes

Des webinaires

Des actions thématiques  
en présentiel

Des actions sur un  
territoire déterminé

# Les webinaires



Pour présenter une nouvelle prestation  
ou une réforme réglementaire

L'aide pour les victimes de violence conjugale

La déconjugalisation de l'AAH

Lorsqu'un besoin est identifié  
même s'il n'est pas directement en lien  
avec une nouveauté réglementaire

L'agence de recouvrement et d'intermédiation  
financière

Aripa

# Des actions thématiques en présentiel



➡ Une matinée destinée aux partenaires et organisée autour de la présentation de 3 parcours de vie de la naissance à la retraite permettant à la MDPH, à la CAF, au service PCH du Conseil Départemental, à la CPAM et à la Carsat de présenter leur offre de service et leurs modalités d'intervention (157 partenaires)

➡ L'après-midi consacré à un forum à destination de tous, usagers comme partenaires (250 visiteurs – 32 structures représentées)

# Des actions sur un territoire identifié

A poster for a forum titled 'FORUM accès aux droits'. It features a central graphic of a road signpost with five directional signs: 'Accès aux droits' (red), 'Insertion & Travail' (pink), 'Logement' (purple), 'Accès aux soins' (blue), and 'Solidarité' (green). The event is scheduled for 'Lundi 14 octobre 14h à 17h' at the 'Centre social Carré d'As' and 'Maison de quartier Zoé Puyo - 29 rue Camille Lafigevin, Morlaix'. It is free and open to all. A list of participating organizations is provided at the bottom.

**FORUM**  
accès aux droits

Venez nous rencontrer à Morlaix !

**Lundi 14 octobre**  
14h à 17h

Centre social Carré d'As  
Maison de quartier Zoé Puyo - 29 rue Camille Lafigevin, Morlaix

Entrée libre et gratuite

**Stands Caf et partenaires ouverts à tous :**

- **Accès aux droits** : Caf, CCAS Morlaix, Msa, Carsat, France Services, Clic, Conseil départemental
- **Insertion et travail** : Sij, France Travail, Cidff
- **Logement** : Heol, Fsl, Shaj, Fjl, Action logement
- **Santé et accès aux soins** : Opam, Centre hospitalier de Morlaix, Les voies d'Héméra, Samsah Sava Idlys, Pcpé Idlys
- **Solidarité** : Morlaix Communauté, Adepape 29, Secours populaire, Centre Social Carré d'As, Secours Catholique, La Courte Echelle - Ti An Oil, Projets Echanges et Développement, Goupil-ere

**CARRÉ D'AS**

➡ Une matinée destinée aux partenaires intervenant sur le territoire de Morlaix communauté : chaque partenaire était invité à s'inscrire sur 2 ateliers parmi les 5 proposés par la Caf : présentation du caf.fr / prévention des indus / présentation du service social / présentation des aides financières individuelles / casse-tête administratif. (79 partenaires)

➡ L'après-midi consacré à un forum à destination de tous, usagers comme partenaires.

Ce forum était organisé autour de 5 thématiques : l'accès aux droits, l'insertion et le travail, le logement, la santé et l'accès aux soins et la solidarité.

33 exposants – une 60<sup>aine</sup> de visiteurs

# Perspectives 2025

- ↳ Organisation d'un temps d'information à destination des mandataires judiciaires (mandataires individuels, préposés et services mandataires)
- ↳ Poursuite des invitations aux webinaires et autres actions partenariales



# ❖ Regards croisés sur la protection des personnes vulnérables : quel « aller vers » et lutte contre le non-recours pour les personnes protégées dans les organismes de sécurité sociale

- Marie-Claire PENNEC, DDETS du Finistère et Christelle BLAISE, Chargée de législation, Service appui métiers, CAF du Finistère
- Maryse JAMES, Responsable du Service Partenariat, Accès aux droits et aux soins, CPAM d'Ille-et-Vilaine, pour les CPAM de Bretagne
- Echanges avec la salle



# L'Assurance Maladie

**Maryse JAMES, Responsable du Service Partenariat, Accès aux droits  
et aux soins, CPAM d'Ille-et-Vilaine, pour les CPAM de Bretagne**

*PROTÉGER DURABLEMENT LA SANTÉ DE CHACUN  
EN AGISSANT AUPRÈS DE TOUS*

# QUATRE CAISSES PRIMAIRES D'ASSURANCE MALADIE

COTES-D'ARMOR - FINISTERE – ILLE-ET-VILAINE - MORBIHAN



# LES PARTENAIRES DE L'ASSURANCE MALADIE

ACAP – APM – MJPMI - ATI – APASE – ADAGE - UDAF – Service des mandataires protégés du CHGR - – ATP – Eliance - CHU de Brest – Coopération Comète – EPSM Charcot – Service des majeurs protégés de Centres Hospitaliers.

**Remarque : Aucun partenariat avec les mandataires individuels / privés**

# AFFILIATION



- LE MANDATAIRE TRANSMET LE JUGEMENT PAR COURRIER A LA CPAM
- LA CPAM ENREGISTRE DANS SON FICHIER
- ET RENVOIE UN CODE AMELI PROVISoire

VIA LA MESSAGERIE LE MANDATAIRE ENVOIE UNE DEMANDE DE CODE  
(Démarche qui doit rester exceptionnelle).

Toutes les demandes par mail doivent se faire par messagerie sécurisée

# MODALITES DE CONTACT POUR TOUS



COMPTE AMELI DU MAJEUR PROTEGE

COURRIER

3646

- Identification d'organisme, nom/prénom de l'interlocuteur
- Numéro de téléphone, NIR de l'assuré, adresse mail/code postal
- RIB pour vérification es mandataires particuliers

ACCUEIL PHYSIQUE OU TELEPHONIQUE

# MODALITES DE CONTACT AVEC CONVENT



**POUR LA CPAM DU FINISTERE ET LA CPAM DES COTES D'ARMOR**

**L'ESPACE PARTENAIRES NATIONAL :**

Demande via l'offre « Transmettre et/ou suivre un dossier » :

- Informations requises : NIR, mesure de protection, attestation de délégation, jugement
- Code provisoire fourni pour tutelle et curatelle renforcée

# GESTION DES DEMANDES ACCES AU COM



Consignes nationales (Consigne nationale du 03/04/2024)

- Code provisoire délivré uniquement pour la tutelle/curatelle renforcée
- Pour les autres mesures, le mandataire doit se rapprocher du majeur protégé

**Pour les mandataires particuliers et préposés non conventionnés**

- Contact via le 3646, accueil, ou par courrier
- Vérification de l'identité et informations de sécurité



# LES EVOLUTIONS



## Evolution de l'offre de service de l'Assurance Maladie

La C2S pour les bénéficiaires du RSA – pour les bénéficiaires de l'ASPA

La prolongation des droits C2S pour les enfants de l'ASE qui sortent du dispositif à partir de 18 ans

Un accès à notre fichier pour la CAF pour l'instruction des dossiers AAH

Les ateliers numériques pour les bénéficiaires de l'invalidité

La Mission Accompagnement Santé

La mission « 0 personne en ALD sans MT »

Des webroulottes régionales communes CPAM et inter-institutionnelles

# LES EVOLUTIONS



## **Des parcours communs avec la CAF et / ou la CARSAT**

Les parcours jeunes parents – séparation – Santé des jeunes -

Un parcours pour les Travailleurs indépendants

Un parcours pour les personnes en situation de handicap

## **Des partenariats facilitant l'accès à la tarification sociale de l'eau**

Le partenariat avec Eau du bassin Rennais et Rennes Métropole pour l'attribution de l'aide au paiement de la facture d'eau (uniquement sur Rennes Métropole)

# LES EVOLUTIONS



De nouvelles offres :

Le dispositif MonPsy

Mon Espace Santé

Les évolutions du compte AMeli

L'Examen de Prévention en Santé

Les ateliers numériques dédiés les personnes en situation d'invalidité (Cpam d'Ille-et-Vilaine)

# L'INFORMATION / COMMUNICATION



WEBROUTINES SUR DIFFERENTES THEMATIQUES

SEANCES D'INFORMATION

EXTRANET PARTENAIRES – L'ASSURANCE MALADIE SOLIDAIRE »

INTERVENTION DANS LES FORMATIONS DES MANDATAIRES JUDICIAIRES

TRANSMISSION D'INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

# LES PERSPECTIVES



METTRE EN OEUVRE LE **PLAN D' ACTIONS**

CONTINUER LE **DEPLOIEMENT** DE L'ESPACE PARTENAIRES NATIONAL

CONSTITUER UN **GROUPE DE TRAVAIL** AVEC DES MANDATAIRES JUDICIAIRES

PARTICIPER AUX **FORMATIONS MANDATAIRES JUDICIAIRES ET ASSISTANTES**

**AMELIORER** NOS PROCEDURES DE CONTACTS

**PRESENTER** LES **EVOLUTIONS** DU COMTE AMELI

**DIFFUSER** LE **GUIDE PARTENAIRES OFFRE DE SERVICE DE L'AM**

**DIFFUSER** LE **GUIDE « ACTION SANITAIRE ET SOCIALE »**

# DEJEUNER



## ❖ **Pair-aidance : de quoi parle-t-on ? Comment mobiliser le vécu des personnes protégées au profit du champ de la protection juridique des majeurs ?**

- **Retours d'expérience :**
  - Expérience d'un bénéficiaire du service mandataire et Cécile PEUBLE, Directrice-adjointe, ACAP 22
  - Vidéo réalisée par le CREAI Hauts-de-France AVEC et POUR les majeurs protégés
- **Des utilités du savoir expérientiel :** Eve GARDIEN, Maître de conférences, département de Sociologie, université Rennes 2, Chercheur au sein du laboratoire Espaces et SOciétés (ESO UMR 6590), Responsable scientifique du programme EXPAIRs
- **Echanges avec la salle**

# Pair-aidance : de quoi parle-t-on ? Comment mobiliser le vécu des personnes protégées au profit du champ de la protection juridique des majeurs ?

Expérience de Monsieur CARO  
bénéficiaire du service mandataire

et Cécile PEUBLE, Directrice-adjointe, ACAP 22



Protection & accompagnement



Logement



Tuteurs familiaux



GEM

V o s   d r o i t s ,   v o s   l i b e r t é s   g a r a n t i s



# Réalisation des vidéos sur l'ouverture d'une mesure PAR et POUR les majeurs protégés

Projet porté par



En partenariat avec



Financé par



Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités



# Quels sont les droits des personnes à protéger?

## J'ai des droits en santé



J'ai le droit d'avoir une personne de confiance



À regarder ...



Partager



## ❖ Des utilités du savoir expérientiel

Eve GARDIEN, Maître de conférences, département de Sociologie, université Rennes 2,  
Chercheur au sein du laboratoire Espaces et SOciétés (ESO UMR 6590),  
Responsable scientifique du programme EXPAIRs

## ❖ **Pair-aidance : de quoi parle-t-on ? Comment mobiliser le vécu des personnes protégées au profit du champ de la protection juridique des majeurs ?**

- **Retours d'expérience :**
  - Expérience d'un bénéficiaire du service mandataire et Cécile PEUBLE, Directrice-adjointe, ACAP 22
  - Vidéo réalisée par le CREA Hauts-de-France AVEC et POUR les majeurs protégés
- **Des utilités du savoir expérientiel :** Eve GARDIEN, Maître de conférences, département de Sociologie, université Rennes 2, Chercheur au sein du laboratoire Espaces et SOciétés (ESO UMR 6590), Responsable scientifique du programme EXPAIRs
- **Echanges avec la salle**

# ❖ « Situations complexes » : échanges et retour d'expériences

Pour vous, une situation est dite "complexe" ...

① lorsqu'il y a rupture de soins 53% 30 

② lorsque le logement est dégradé ou en... 49% 28 

③ lorsque la personne est éloignée du ... 7% 4 

④ lorsque la personne présente des ... 40% 23 

⑤ en présence de violence, de  
détérioration du rapport à la loi  
(destructions de biens publics, violenc... 49% 28 

⑥ lorsque la personne est marginalisée, ... 40% 23 

⑦ lorsqu'il y a rupture familiale, isoleme... 30% 17 

⑧ lorsqu'il y a des problèmes de  
comportement, des états limites en lie... 67% 38 

⑨ lorsque la relation est dégradée avec le ... 14% 8 

Identifiez-vous d'autres facteurs de complexité ? Si oui lesquels ?

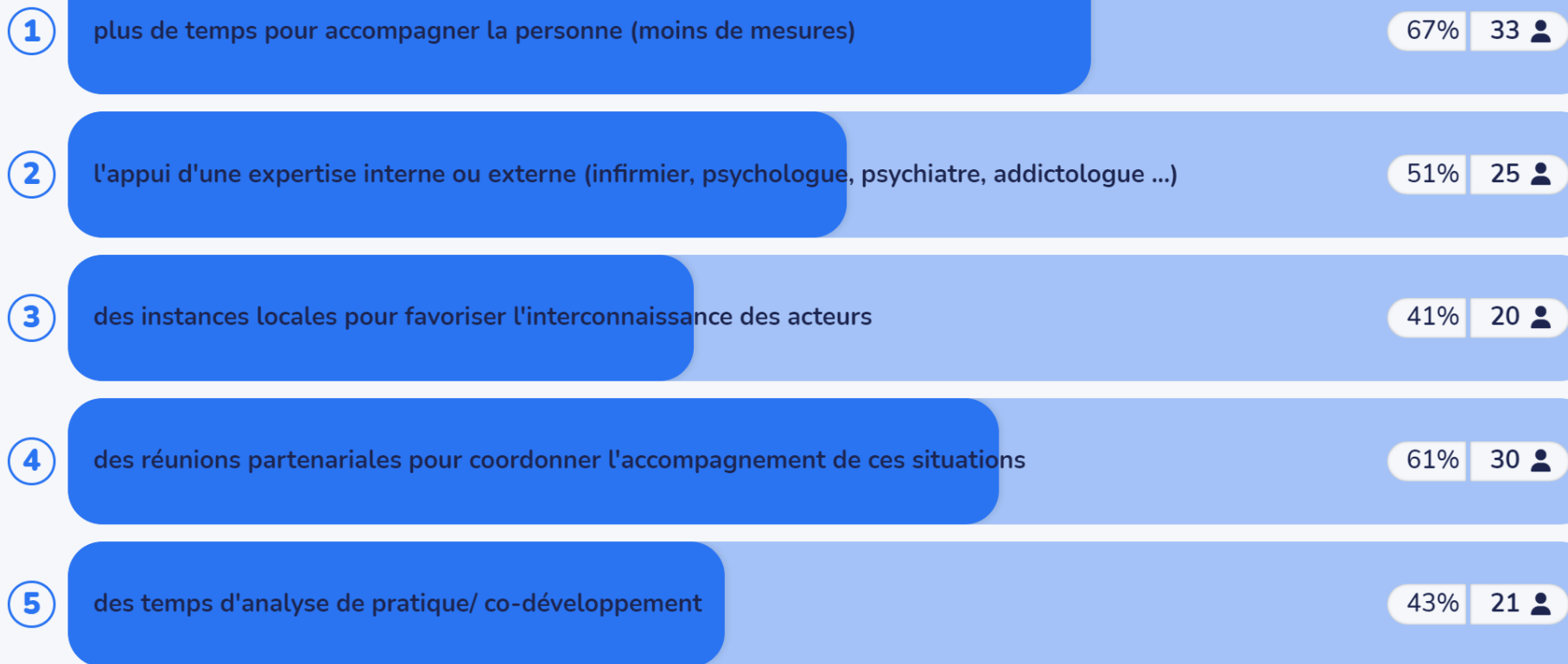


Pour vous, pour qu'une situation soit dite complexe, elle doit cumuler au moins 2 facteurs ?





## Face à des situations complexes, quels sont vos besoins ?



De quelles autres solutions/réponses avez-vous besoin pour soutenir ces situations complexes ?



# Cellule d'appui aux cas complexes en protection juridique des majeurs

Sébastien BRETON, Directeur, La main des 5





## Un constat partagé :

L'évolution de la population des personnes protégées marque un **besoin d'accompagnement social de plus en plus important** avec des **situations personnelles extrêmement dégradées lorsque la mesure de protection est mise en place.**

**Ainsi, les situations les plus problématiques et complexes sont en lien avec :**

- Rupture de soins ;
- Logement dégradé ou absence de logement, précarité en matière de logement ;
- Eloignement du rapport au travail ou difficulté à intégrer le travail ;
- Addiction (toxicomanie, alcoolisme) ;
- Violence, rapport à la loi détérioré (destructions des biens publics, violence, ... d'où une augmentation des convocations pénales) ;
- Marginalisation, exclusion sociale ;
- Rupture familiale, isolement social, précarité ;
- Problèmes de comportement, états limites en lien avec une pathologie psychiatrique avérée ;
- Relation dégradée avec le mandataire judiciaire à la protection des majeurs.



## Un constat partagé :

Il s'avère que **ces nouveaux profils cumulent**, pour certains, **plusieurs de ces problématiques**, d'où la nécessité pour les délégués MJPM de développer un réseau approprié. Mais très souvent le nombre important de mesures suivies par le professionnel en plus de la complexification des situations ne permettent pas toujours aux délégués mandataires de pouvoir agir efficacement. Et le temps disponible fait aussi souvent défaut.

**C'est de ce constat partagé par l'ensemble des services MJPM de la Gironde qu'est née La main des 5.**

Conscient de ce constat partagé, le schéma régional de la Nouvelle Aquitaine établi pour la période 2019-2024, avait invité à **« renforcer la qualité des accompagnements »** par plusieurs axes, dont **« l'expérimentation d'une cellule départementale des cas complexes »**. Les orientations du schéma régional visaient donc à apporter une réponse aux cas complexes.



# La Main des 5 : un projet innovant et unique en France

Depuis plusieurs années, les 5 cinq services MJPM de la Gironde ont développé une réelle coopération. C'est dans cet **état d'esprit identique qu'est né le projet innovant et unique en France de créer une cellule aux cas complexes.**

Dénommée **La Main des 5**, et portée par ce groupement solidaire des 5 associations, la **cellule d'appui aux cas complexes en protection des majeurs** est un regroupement d'organismes qui s'associent en répondant à un **appel à candidatures dans le cadre d'une action innovante portée par la DDETS 33 et la DREETS Nouvelle Aquitaine.**



# Les 5 services MJPM fondateurs de La Main des 5



L'association laïque du PRADO

**1 370 mesures**



Service d'Accompagnement et de Protection aux Personnes

**1 680 mesures**



Association pour Adultes et Jeunes Handicapés

**1 100 mesures**



Union Départementale des Associations Familiales de Gironde

**2 480 mesures**



Association Territoires et Intégration Nouvelle Aquitaine

**2 900 mesures**



## L'objectif de La Main des 5:

L'objectif de La Main des 5 n'est donc **pas de se substituer au travail du délégué MJPM,** qui reste dans le plein exercice de la mesure de protection, mais **d'apporter un étayage afin de favoriser à la fois un exercice serein de la mesure et l'autonomie et l'autodétermination de la personne.**

Ainsi, lorsqu'un délégué MJPM se trouve en difficulté dans la prise en charge d'une personne protégée, il a la **possibilité de recourir à l'équipe pluridisciplinaire de La Main des 5.** Saisie selon un process défini par les 5 services afin de s'assurer de la réelle complexité de la situation, La Main des 5 s'engage à formaliser un plan d'action, en accord avec la personne suivie, sur une période n'excédant pas 18 mois.





## Qu'est-ce qu'un cas complexe ?

Si les cinq services mandataires du département exercent des mesures de protection sur **un public hétérogène**, pour autant, des statistiques précises sur le type de troubles ou pathologies ne sont pas toujours disponibles. Il est en revanche possible d'identifier, en analysant les incidents dans les différents services, les profils qui mettent lesdits services en difficulté. Il s'agit en grande partie de **personnes avec troubles psychiques, notamment schizophrénie, en rupture de soins, avec addictions (alcool, drogues) qui peuvent comporter un danger pour la personne ou autrui en cas de décompensation.**

Les cinq services MJPM de Gironde comptent donc plusieurs dizaines de personnes dont la situation pourrait être qualifiée de complexe. Une **grille de cotation a été réalisée** dans l'optique de définir des critères de complexité et de prioriser une prise en charge en fonction de la gravité de la situation.



# La grille de cotation « cas complexe »

|                                                                                                              | CLIGNOTANTS                                    | 0                                      | 1                                                 | 2                                                   | 3                                                                                                             | COTATION<br>(0,1,2<br>ou 3) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| RELATION DE<br>L'ENTOURAGE /<br>DES PROCHES<br>AVEC LA<br>PERSONNE<br>PROTEGEE                               | Présence de<br>l'entourage                     | Entourage<br>existant avec<br>contacts | Entourage<br>éloigné avec<br>contacts             | Entourage existant<br>mais sans contact             | Pas d'entourage/<br>isolement                                                                                 |                             |
|                                                                                                              | Relations<br>familiales/Conflit<br>s familiaux | Pas de<br>conflit                      | Conflits qui<br>n'impactent<br>pas la<br>personne | Conflits de la<br>personne avec<br>certains proches | Entourage toxique                                                                                             |                             |
|                                                                                                              | Situation de<br>l'aidant familial              | Pas de<br>difficulté                   | La personne<br>exprime des<br>difficultés         | Signes d'usure                                      | Epuisement/Déseng<br>agement de l'aidant<br>ou décès                                                          |                             |
| COTATION<br>INTERMEDIAIRE                                                                                    |                                                |                                        |                                                   |                                                     |                                                                                                               |                             |
| ACCES AUX DROITS DE<br>LA PERSONNE<br>PROTEGEE /<br>SITUATION<br>ADMINISTRATIVE /<br>SITUATION<br>FINANCIERE | Etat des démarches /<br>des droits             | Toutes les<br>démarches sont<br>faites | Plusieurs<br>démarches en<br>cours                | Quelques démarches non<br>faites                    | Absence de<br>démarches/rupture des<br>droits                                                                 |                             |
|                                                                                                              | Situation financière                           | Absence<br>d'endettement               | Endettement<br>ponctuel                           | Surendettement                                      | Surendettement répété<br>avec conséquences lourdes<br>(expulsion, saisie, rupture<br>en fourniture d'énergie) |                             |
| COTATION<br>INTERMEDIAIRE                                                                                    |                                                |                                        |                                                   |                                                     |                                                                                                               |                             |



# La grille de cotation « cas complexe »

|                                           |                                                       |                                                                                |                                                            |                                                                   |                                                                                     |  |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--|
| COMPOTEMENT DE<br>LA PERSONNE<br>PROTEGEE | Rapport à la loi                                      | Aucune<br>infraction connue                                                    | Evaluation<br>intermédiaire<br>libre                       | Evaluation intermédiaire libre                                    | Poursuites<br>judiciaires/accompagnement<br>judiciaire                              |  |
|                                           | Conduite à risque non<br>liée à la santé              | Pas<br>concerné/pas<br>visible ou<br>inconnue                                  | Conduite à<br>risque avec prise<br>en charge<br>efficiente | Conduite à risque grave avec<br>prise en charge non<br>efficiente | Conduite à risque grave avec<br>dén                                                 |  |
|                                           | Agressivité/violences                                 | Pas d'agressivité                                                              | Sautes<br>d'humeurs<br>ponctuelles                         | Menaces                                                           | Passage à l'acte                                                                    |  |
|                                           | Confinement/repli sur<br>soi                          | Sort<br>régulièrement                                                          | Sort<br>ponctuellement                                     | A tendance à vouloir rester<br>chez elle                          | Confinement total/absence<br>de retrait d'argent/absence<br>d'ouverture du courrier |  |
|                                           | Relation à<br>l'argent/compréhension<br>du disponible | Compréhension<br>et gestion du<br>fonctionnement<br>monétaire/du<br>disponible | Evaluation<br>intermédiaire<br>libre                       | Evaluation intermédiaire libre                                    | Demandes incessantes en<br>opposition sans<br>discernement avec son<br>disponible   |  |
|                                           | Accompagnement<br>judiciaire                          | Suivi judiciaire<br>respecté                                                   | Suivi judiciaire<br>partiellement<br>respecté              | Suivi judiciaire rarement<br>respecté                             | Suivi judiciaire non respecté                                                       |  |
| COTATION<br>INTERMEDIAIRE                 |                                                       |                                                                                |                                                            |                                                                   |                                                                                     |  |



# La grille de cotation « cas complexe »

|                                       |                                                                                                          |                                         |                                               |                                                              |                                                        |  |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--|
| SANTÉ DE LA<br>PERSONNE PROTÉGÉE      | Suivi médical                                                                                            | Suivi régulier<br>/médecins<br>présents | Suivi aléatoire                               | Absence de médecin traitant                                  | Pas de suivi<br>Rupture de soins                       |  |
|                                       | Suivi psy                                                                                                | Pas de besoin                           | Besoin et suivi<br>régulier                   | Besoin et suivi discontinu                                   | Absence<br>Rupture de soins                            |  |
|                                       | Signes<br>d'autodépréciation<br>(insomnies, angoisses,<br>poids, estime de soi,<br>perte d'appétit, ...) | Pas de signes                           | Signes<br>ponctuels/limité<br>s               | Signes cumulés                                               | Signes<br>persistants/hospitalisations<br>à répétition |  |
| COTATION<br>INTERMEDIAIRE             |                                                                                                          |                                         |                                               |                                                              |                                                        |  |
| ADDICTIONS DE LA<br>PERSONNE PROTÉGÉE | Addictions diverses                                                                                      | Aucune<br>addiction                     | Addictions<br>faibles : tabac<br>et/ou alcool | Faible dépendance à<br>l'alcool et/ou aux drogues<br>légères | Forte dépendance à l'alcool<br>et/ou aux drogues       |  |
| COTATION<br>INTERMEDIAIRE             |                                                                                                          |                                         |                                               |                                                              |                                                        |  |



# La grille de cotation « cas complexe »

|                                                                       |                                                                  |                                               |                                                     |                                    |                                                    |  |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------------------------|--|
| LIEU DE VIE DE LA<br>PERSONNE PROTEGEE                                | Conditions de vie<br>matérielles (frigo vide,<br>chauffage, ...) | Logement bien<br>équipé/courses<br>régulières | Evaluation<br>intermédiaire<br>libre                | Evaluation intermédiaire<br>libre  | Equipement<br>précaire/absence de<br>réserves      |  |
|                                                                       | Relations voisinage                                              | Relations de bon<br>voisinage                 | Rien à signaler                                     | Signalement d'un problème          | Plaintes récurrentes                               |  |
|                                                                       | Encombrement du<br>logement                                      | Pas d'<br>encombrement                        | Evaluation<br>intermédiaire<br>libre                | Evaluation intermédiaire<br>libre  | Incurie                                            |  |
|                                                                       | Etat du logement                                                 | Salubre                                       | Mauvais<br>entretien                                | Indigne/ indécent                  | Insalubrité sans arrêté                            |  |
|                                                                       | Sans logement                                                    | Dispose d'un<br>logement mais<br>inadapté     | Dispose d'un<br>logement mais<br>refuse d'y résider | Logement squatté                   | Refus de tout logement<br>proposé                  |  |
| COTATION<br>INTERMEDIAIRE                                             |                                                                  |                                               |                                                     |                                    |                                                    |  |
| INSERTION SOCIALE<br>ET PROFESSIONNELLE<br>DE LA PERSONNE<br>PROTEGEE | Vie associative/vie<br>sociale/travail                           | Rien de<br>particulier                        | Avertissements                                      | Absentéisme non<br>justifié/répété | Absentéisme dû à une<br>mauvaise orientation       |  |
|                                                                       | Relation avec le travail                                         | Epanouissement                                | Lassitude                                           | Perte de sens du travail           | Mal être dû à une mauvaise<br>orientation/conflits |  |
| COTATION<br>INTERMEDIAIRE                                             |                                                                  |                                               |                                                     |                                    |                                                    |  |



# La grille de cotation « cas complexe »

|                                                                |                                                                    |                                                           |                                                  |                                              |                                                          |  |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------|--|
| RELATIONS DE LA<br>PERSONNE PROTEGEE<br>AVEC SON<br>MANDATAIRE | Visites/rencontres<br>physiques                                    | Accepte toute<br>visite                                   | Est réticente aux<br>visites                     | Se rend indisponible<br>régulièrement        | Refuse toute visite                                      |  |
|                                                                | Qualité de la relation                                             | Se sent bien<br>dans la relation<br>avec le<br>mandataire | A quelques<br>difficultés dans<br>le relationnel | Appréhende la relation avec<br>le mandataire | A peur de la relation avec<br>son mandataire             |  |
|                                                                | Acceptation des<br>propositions d'aide de<br>la part du mandataire | Accepte l'aide du<br>mandataire                           | Est gênée par<br>l'aide apportée                 | Est réticente                                | Mise en échec/refuse l'aide                              |  |
|                                                                | Relation du<br>mandataire avec<br>l'entourage/proches              | Travail de<br>partenariat avec<br>le mandataire           | Entourage passif<br>sans opposition              | Entourage réticent                           | Obstacle de l'entourage à<br>une intervention extérieure |  |
| COTATION<br>INTERMEDIAIRE                                      |                                                                    |                                                           |                                                  |                                              |                                                          |  |
| COTATION FINALE DE<br>LA SITUATION DE LA<br>PERSONNE PROTEGEE  |                                                                    |                                                           |                                                  |                                              |                                                          |  |



# Quelles situations complexes La Main des 5 a-t-elle vocation à accompagner ?

Les problématiques légitimant le recours à La Main des 5 sont :

- **LE LOGEMENT**
- **LES ADDICTIONS**
- **RUPTURE DE SOINS et notamment PSYCHIATRIQUES**
- **ISOLEMENT SOCIAL (famille, mandataire, environnement) avec notamment des problématiques de solitude et/ou d'ennui**

Points de vigilance :

**Il est important de bien différencier les situations complexes des situations urgentes ou compliquées.**

**Il est important de saisir La Main des 5 (lorsque cela est possible) avant qu'une situation se dégrade totalement permettant ainsi un travail de prévention.**



## Quelles situations complexes La Main des 5 a-t-elle vocation à accompagner ?

La vocation de La Main des 5 est d'accompagner lorsque la situation transmise comprend au moins deux problématiques.

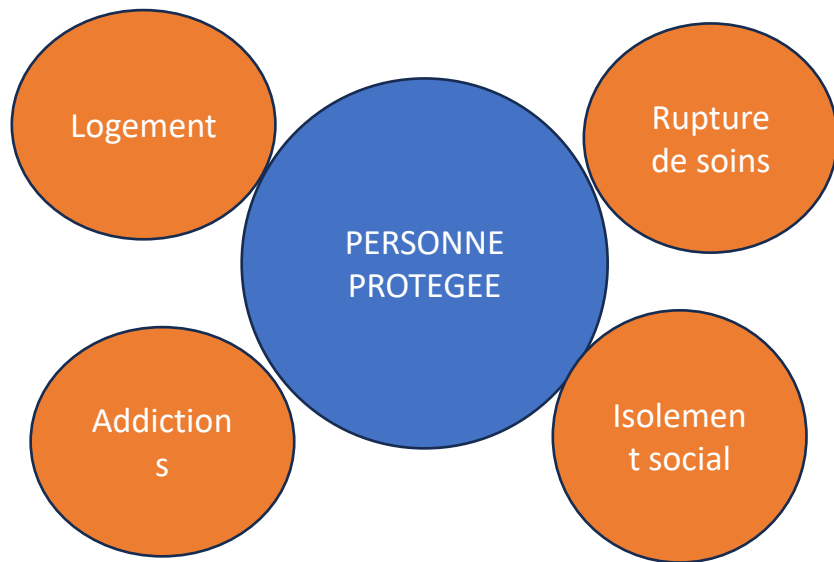
Si la situation de la personne protégée ne comprend qu'une seule problématique, La Main des 5 pourra intervenir en tant que ressource et non en tant qu'accompagnant.

Ainsi il est possible pour les professionnels des services mandataires de saisir La main des 5 sur l'adresse générique du service ([contact@lomaindescinq.fr](mailto:contact@lomaindescinq.fr)) en tant que ressource.





## Pour résumer :



2 problématiques présentes  
ouvrent la possibilité d'un  
accompagnement par La  
Main des 5



1 seule problématique  
présente ouvre la  
possibilité du recours à  
La Main des 5 en tant  
que ressource



## Les limites aux accompagnements de La Main des 5 :

**Malheureusement La Main des 5 ne peut remédier à :**

- la crise du logement particulièrement sur Bordeaux métropole ;
- la crise rencontrée à l'hôpital psychiatrique;
- la crise des services d'urgence;
- la crise liée aux déserts médicaux et notamment la difficulté de trouver un médecin traitant.



## L'équipe de La Main des 5 :

L'équipe de La main des 5, volontairement pluridisciplinaire, est composée de 8 professionnels à temps plein.

- **1 Directeur**
- **1 assistante**
- **3 chargées d'intervention**
- **2 psychologues**
- **1 infirmier(e)**

## Notre territoire d'intervention :

L'équipe de La main des 5 est susceptible d'intervenir sur l'ensemble du territoire de la Gironde.

Il est probable qu'une majorité des situations se trouvera sur Bordeaux métropole



## En pratique, quels accompagnements possibles par La Main des 5 ?

### A propos du logement :

- 1/ Accompagnement à la recherche d'un logement
- 2/ Entretien du cadre de vie
- 3/ Relai et soutien dans la mise en place de services ou dispositifs

### Sur la sociabilisation:

- 1/ Accompagnement dans la prise de décision adaptée et sécurisée
- 2/ Insertion et/ou réinsertion sociale (apprentissage ou réapprentissage des normes sociales, relation avec autrui et réorientation vers le droit commun, autonomie de déplacement, ...)

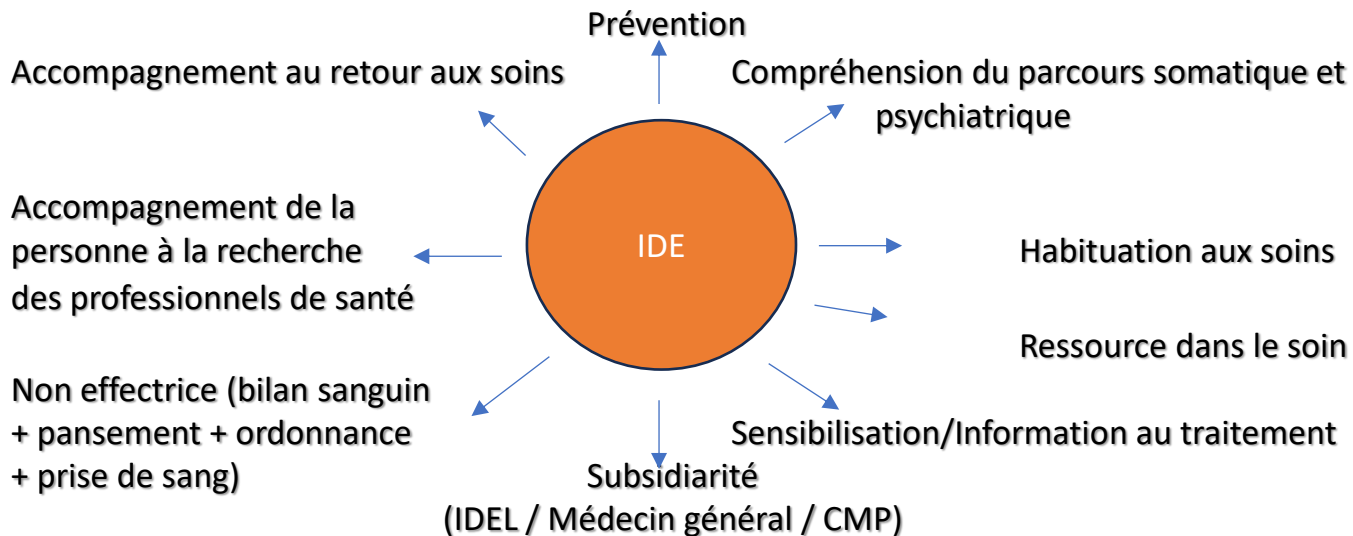
### Sur le budget:

- 1/Apprentissage et gestion d'un budget
- 2/Priorisation des besoins afin de permettre des temps de plaisir ou de bien-être



# En pratique, quels accompagnements possibles par La Main des 5 ?

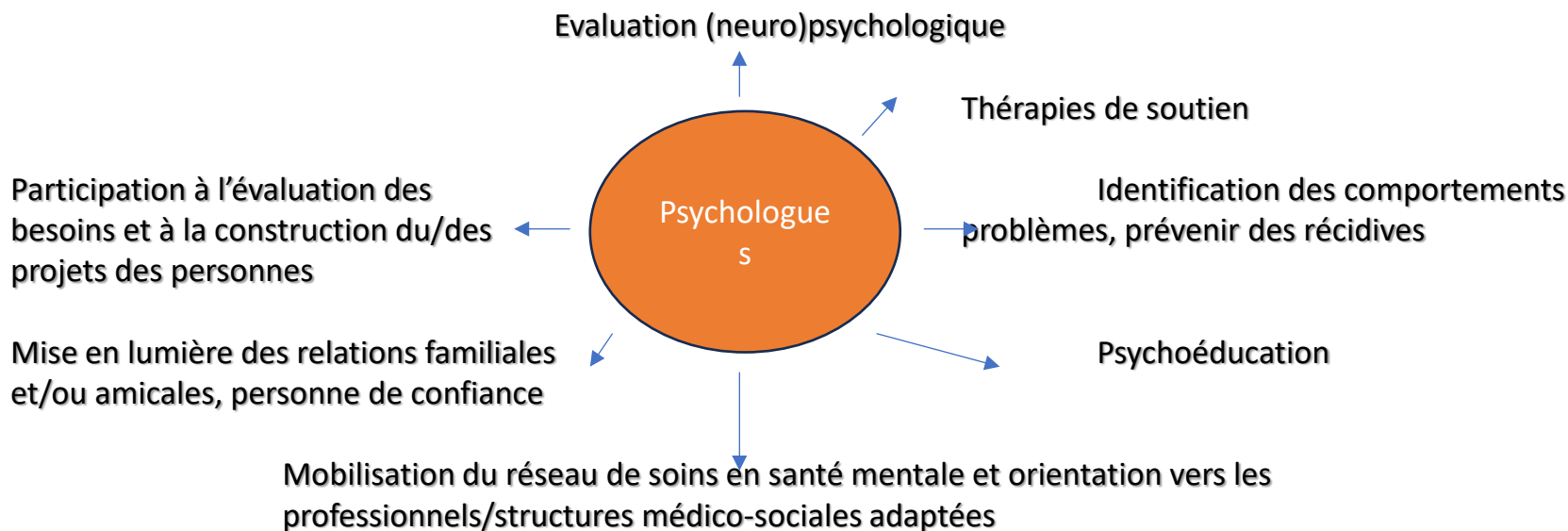
## Dans le domaine médical :





# En pratique, quels accompagnements possibles par La Main des 5 ?

## Missions des psychologues cliniciens spécialisés en neuropsychologie :





# Quelle est la procédure pour saisir La Main des 5 ?

Saisine de LMD5 par le SMJPM demandeur avec l'envoi de la grille de cotation (ne pas oublier de remplir les cases « commentaires » et « objet de la demande ») + tout autre élément susceptible d'éclairer la situation (ex : rapport de diligence) + adresse générique de la personne protégée à l'adresse suivante:

[contact@lamaindescinq.fr](mailto:contact@lamaindescinq.fr)

Envoi par LMD5 d'un accusé de réception avec demande d'informations complémentaires en précisant que nous reviendrons vers le service demandeur pour préciser : l'acceptation du dossier, le refus, l'acceptation mais en liste d'attente

Prise de contact de LMD5 avec le DPM en charge du dossier pour :  
-échanger sur le dossier ;  
-déterminer la date de la 1<sup>ère</sup> rencontre entre DPM, la PP et LMD5

1<sup>er</sup> temps de rencontre entre le DPM, la PP et LMD5  
2<sup>ème</sup> temps de rencontre entre la PP et LMD5



# Quelle est la procédure pour saisir La Main des 5 ?



Temps d'observation et d'évaluation de la PP par LMD5



La Commission d'admission de LMD5 statue sur la demande formulée par le SMJPM :

- dossier accepté ;
- dossier refusé (motivations seront transmises au SMJPM) ;
- dossier accepté mais placé en liste d'attente.

Désignation du Chargé d'intervention sociale de LMD5 comme référent du dossier



En cas d'admission par LMD5, proposition à la PP de signer le DIPC



Au terme des 6 premiers mois élaboration d'un projet personnalisé :

- En cas de tutelle : avec le DPM
- En cas de curatelle : avec le DPM si la PP est OK





## Nos locaux :

Les locaux de La Main des 5 se situent à **CENON** (33150) au **11 avenue Vincent AURIOL** tout proche d'une station de tramway (**La Morlette**).

La Main des Cinq est ouverte **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30**. Elle est fermée le week-end et les jours fériés.

La main des 5 recevra sur rendez-vous.





## Retour sur les premiers pas de La Main des 5:

- Au 11 novembre 2024, **53 dossiers** ont été confiés à La Main des 5 depuis sa création.
- 48 dossiers sont toujours « actifs » (4 sorties).
- 1 dossier a été considérée comme « ressources »
- Raisons des 4 sorties du dispositif :
  - une situation a été soumise et acceptée par La Main des 5. Mais suite à un changement de DPM ce dernier a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'avoir recours à La Main des 5 ;
  - changement du service MJPM en charge de la mesure ;
  - admission à La Main des 5 d'un couple de personnes protégées. Mais très peu de temps après, le monsieur est décédé et la dame placée en EHPAD d'où la sortie de La Main des 5.
- A ce jour, toutes les situations soumises ont été acceptées par La Main des 5.
- A ce jour, aucune personne protégée n'a refusé l'accompagnement proposé par La Main des 5.



# Sur les 48 dossiers suivis au 11 novembre 2024, il ressort :

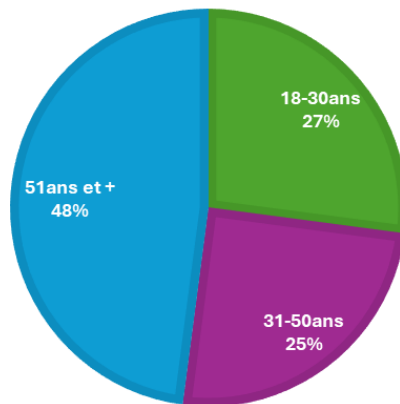
Moyenne d'âge : **43 ans**

Personne accompagnée la plus jeune : **19 ans**

Personne accompagnée la plus âgée : **65 ans**

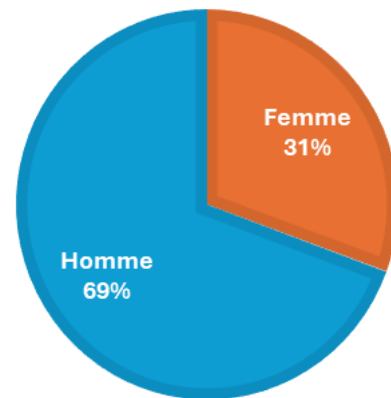
RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

■ 18-30ans ■ 31-50ans ■ 51ans et +



RÉPARTITION PAR SEXE

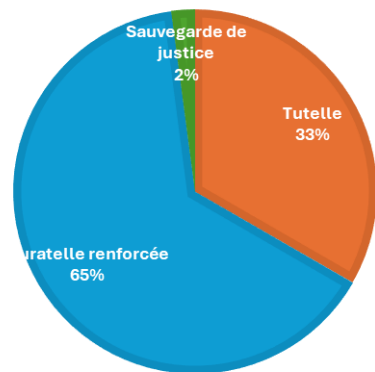
■ Femme ■ Homme





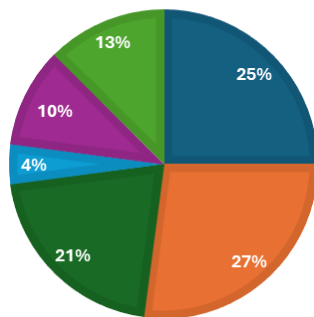
## RÉPARTITION PAR MESURE DE PROTECTION

Tutelle Curatelle renforcée Sauvegarde de justice



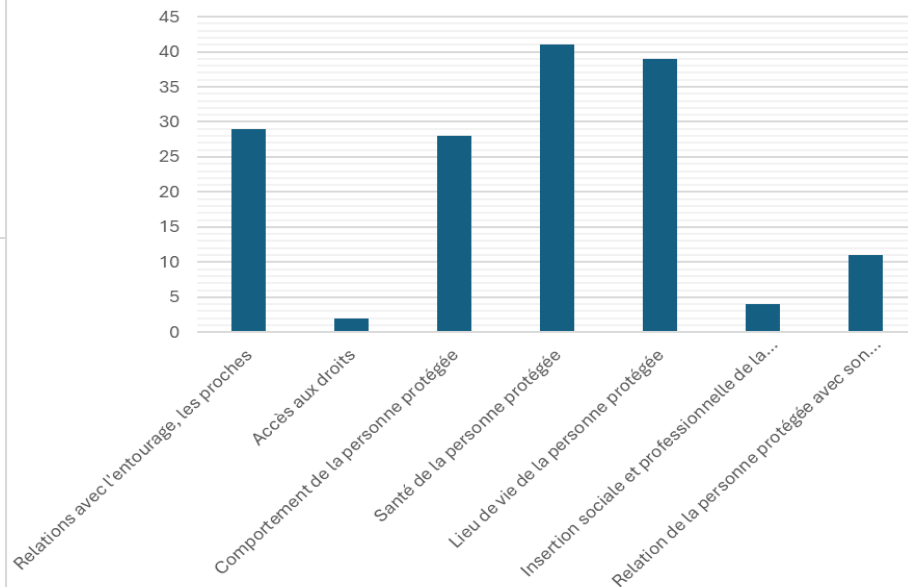
## ANCIENNETÉ DE LA MESURE AU MOMENT DE LA SAISINE DU SERVICE

Moins de 2 ans Entre 2 et 5 ans De + 5 ans à 10 ans  
De + 10 ans à 15 ans De + 15 ans à 20 ans Plus de 20 ans



## PROBLEMATIQUES JUSTIFIANT LA SAISINE DE LA MAIN DES 5

Série 1



# ❖ « Situations complexes » : échanges et retour d'expériences

## Echange avec la salle

# Evaluation de la journée



[https://forms.office.com/e/  
ry96H6yfpT](https://forms.office.com/e/ry96H6yfpT)

# Conclusion de la journée par la DREETS

# Outils à disposition sur le site internet de la DREETS :

<https://bretagne.dreets.gouv.fr> – rubrique cohésion sociale et solidarités

- Le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales 2021 – 2026
- La vidéo régionale de promotion du métier de mandataire judiciaire
- La mallette pédagogique
- Le guide régional – Accompagnement des majeurs protégés : la mise en place d'une mesure de protection
- L'accès au site « Protéger un proche »
- Les comptes-rendus et supports des journées régionales précédentes (2022 et 2023)

The screenshot displays the official website of the Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) for the Brittany region. The header includes the regional logo and a search bar. The main navigation bar highlights the 'Cohésion sociale et solidarités' section. The left sidebar contains a menu with categories like 'Informations générales', 'Economie, entreprises, emploi', 'Travail et relations sociales', 'Concurrence et consommation', 'Cohésion sociale et solidarités', and 'Etudes et statistiques'. The main content area features a 'Protection juridique des majeurs' section with a video thumbnail and text about the 2023 regional annual meeting. Other visible elements include a 'Retour sur la journée annuelle régionale 2023' link, a 'Protéger un Proche Vulnérable' section, and a 'Service de renseignements en droit du travail' with contact information (0806 000 126).





# PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

***Merci de votre attention et de votre participation***

Pour toute question:

[carine.lidove@dreets.gouv.fr](mailto:carine.lidove@dreets.gouv.fr) ou [aurelie.lambillotte@dreets.gouv.fr](mailto:aurelie.lambillotte@dreets.gouv.fr)